Losser Audit
Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

ASSOCIATION VU D'UN OEUF

Association régie par la loi de 1901 déclarée à la Préfecture de la Meuse

Siège social : 1, rue du Château
55160 FRESNES EN WOËVRE

SIREN 379 877 327

Assemblée générale ordinaire du 10 avril 2021

Exemplaire destiné au dépôt des comptes

LOSSER Audit
S.A.S. au capital de 1.000 € - R.C.S. Bar-le-Duc 798 050 415
Société de Commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale de commissaires aux comptes de l'Est
16 bis, rue de Souville - BP 20123 - 55103 VERDUN Cedex - Tél. 03 29 84 12 73
T.V.A. Intracommunautaire FR 70 798 050 415

Losser Audit
Commissaire aux comptes

Aux adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION VU D'UN OEUF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'administration le 10 avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Annexe légale – Tableau des provisions
La note relative aux engagements pris en matière de pensions dans l'annexe légale de vos comptes annuels, précise les hypothèses retenues pour leurs évaluations. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues pour cette évaluation. Nos travaux sont concluants.

Annexe légale – Impacts de l'événement Covid-19
Nous avons également contrôlé les différentes informations relatives aux impacts de l'évènement COVID-19 décrites dans votre annexe légale. Nos travaux sont concluants.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ADHÉRENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels de votre Association.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Losser Audit
Commissaire aux comptes

RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

VERDUN, le 10 avril 2021

LOSSER Audit S.A.S.
Jean-Christophe LAFLOTTE
Commissaire aux comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	3 718	3 718		83
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	200		200	200
Total I	**3 918**	**3 718**	**200**	**283**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur comman				880
Créances				
Autres créances	52 644		52 644	21 900
Divers				
Disponibilités	42 771		42 771	35 074
Charges constatées d'avance	722		722	1 485
Total II	**96 136**		**96 136**	**59 339**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**100 055**	**3 718**	**96 336**	**59 622**

LOSSER Audit S.A.S.
Commissaire aux comptes

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	13 331	5 321
Excédent ou déficit de l'exercice	**41 535**	**15 477**
Situation nette (sous-total)	**54 866**	**20 798**
Total I	**54 866**	**20 798**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	10 100	
Total II	**10 100**	
PROVISIONS		
Provisions pour charges	9 251	
Total III	**9 251**	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 317	13 307
Dettes fiscales et sociales	15 302	19 516
Produits constatés d'avance	1 500	6 000
Total IV	**22 119**	**38 823**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**96 336**	**59 622**

LOSSER Audit S.A.S. Commissaire aux comptes R.C.S. Bar-le-Duc 798 020 413 BP 20128 - 55103 VERDUN

Compte de fonctionnement

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT					
Produits des prestations	11 400	5,90	18 282	9,32	-6 882
Produits des activités annexes	125	0,06	5 398	2,75	-5 273
CHIFFRE D'AFFAIRES	11 525	5,96	23 680	12,07	-12 155
Subventions de fonctionnement	181 560	93,94	172 151	87,76	9 409
Autres produits de gestion courante	3 695	1,91	448	0,23	3 247
Reprise de prov. et transf.de charges			280	0,14	-280
Total produits fonction	196 780	101,82	196 559	100,20	221
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
Rémunérations du personnel	78 233	40,48	77 613	39,57	621
Charges sociales et fiscales	11 224	5,81	28 342	14,45	-17 118
Honoraires	6 543	3,39	5 996	3,06	547
Consommations	20 241	10,47	25 230	12,86	-4 989
Services extérieurs	5 543	2,87	18 755	9,56	-13 212
Autres services extérieurs	18 479	9,56	22 116	11,27	-3 636
Redevance	2 993	1,55	5 787	2,95	-2 794
Autres charges courantes gestion	25	0,01	733	0,37	-708
Dot. Amortiss. et provisions	1 867	0,97	457	0,23	1 410
Total charges fonction.	145 149	75,10	185 028	94,32	-39 879
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	**51 632**	**26,72**	**11 531**	**5,88**	**40 101**
Produits financiers	3		2		1
Résultat financier	3		2		1
RESULTAT COURANT	**51 635**	**26,72**	**11 533**	**5,88**	**40 102**
Produits exceptionnels			4 104	2,09	-4 104
Charges exceptionnelles			160	0,08	-160
Résultat exceptionnel			3 944	2,01	-3 944
SOLDE INTERMEDIAIRE	51 635	26,72	15 477	7,89	36 158
Engagements à réaliser sur res	10 100	5,23			10 100
RESULTAT DE L'EXERCICE	**41 535**	**21,49**	**15 477**	**7,89**	**26 058**

LOSSER Audit S.A.S. Commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : VU D'UN OEUF

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 96 336 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 41 535 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/04/2021.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Conséquences de l'évènement Covid-19

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur le résultat de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'évènement Covid-19 sur ses comptes.

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

LOSSER Audit S.A.S.
Commissaire aux comptes
R.C.S. Bar-le-Duc 798 650 415
BP 20123 - 55103 VERDUN

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 718			3 718
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 718			3 718
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	200			200
Immobilisations financières	200			200
ACTIF IMMOBILISE	**3 918**			**3 918**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 635	83		3 718
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 635	83		3 718
ACTIF IMMOBILISE	**3 635**	**83**		**3 718**

LOSSER Audit S.A.S. Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 53 566 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	200		200
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	52 644	52 644	
Charges constatées d'avance	722	722	
Total	**53 566**	**53 366**	**200**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

LOSSER Audit S.A.S. Commissaire aux comptes R.C.S. Bar-le-duc 798 050 415 BP 20123 - 55103 VERDUN

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de re					
Fonds propres avec droit de re					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	5 321	15 477		7 467	13 331
Excédent ou déficit de l'exercic	15 477	-15 477	41 535		41 535
Situation nette	**20 798**		**41 535**	**7 467**	**54 866**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	**20 798**		**41 535**	**7 467**	**54 866**

LOSSER Audit S.A.S. Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires		9 251			9 251
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		**9 251**			**9 251**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		1 784			
Financières					
Exceptionnelles					

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 9 251 euros.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :
- Taux d'actualisation : 0.48 %
- Taux de croissance des salaires : 0.5% pour les non cadres et 1 % pour les cadres
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Table de mortalité : INSEE 2014-2016
- Départ volontaire du salarié

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées a fait l'objet d'une première comptabilisation sur l'exercice 2020.
Le montant des engagements qui auraient été comptabilisés au début de l'exercice a été imputé au report à nouveau.
Le montant de la dotation de l'exercice 2020 est de 1 784 €.

LOSSER Audit S.A.S. Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 22 119 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 317	5 317		
Dettes fiscales et sociales	15 302	15 302		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Produits constatés d'avance	1 500	1 500		
Total	**22 119**	**22 119**		

Charges à payer

	Montant
FOURNIS. FACTURES NON PARVENUES	3 466
DETTES PROVISIO. POUR CONGES PAYES	3 620
PERSON AUTR CHARG A PAYER	50
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	1 081
Total	**8 216**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	722		
Total	**722**		

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	1 500		
Total	**1 500**		

Impacts de l'événement Covid-19

Certains projets n'ont pas pu avoir lieu en raison des contraintes sanitaires et sont reportés à 2021, l'association a donc constitué une provision pour fonds dédiés pour ces projets.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Impact de l'événément Covid-19 sur le Chiffre d'affaires

Le Festival Densités n'a pas pu se tenir en raison des restrictions sanitaires, les recettes de billeterie et de ventes de boissons sont donc nulles sur l'exercice 2020.
Certaines réservations n'ont pas été remboursées et laissées en dons à l'association.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 1 860 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Impact de l'événement Covid-19 sur les charges

L'association a maintenu les cachets des intervenants du festival Densités dans le cadre des accords avec les financeurs.

L'association a bénéficié des mesures d'exonérations de charges sociales mises en place par l'Etat.

Subventions d'exploitation

Suivi des subventions affectées

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
ETAT/DRAC PRISON				2 100	2 100
ETAT/DRAC ITINERA				3 000	3 000
REGION SAISON/GG				3 000	3 000
REGION SAISON/OS				2 000	2 000
Total				**10 100**	**10 100**

Impact de l'événement Covid-19 sur les autres produits

Les financeurs ont maintenu les subventions pour 2020 malgré la non-tenue de certaines manifestations.

L'association a perçu un fonds de secours de la DRAC Grand Est en mesure de soutien pour l'annulation du Festival Densités.

LOSSER Audit S.A.S. Commissaire aux comptes